



Meuble entreposé dans mon garage

Par Stef1066

Bonjour

Dans mon garage, j'ai des meubles de mon ancienne compagne, qui sont là depuis plusieurs mois.

Elle ne vient pas les chercher, alors que je ne peux plus les garder.

Ai-je le droit de m'en débarrasser, après plusieurs avertissements ?

Par Isadore

Bonjour,

Envoyez un courrier recommandé pour lui dire que vous lui laissez dix jours pour venir vous débarrasser de ses "encombrants", sans quoi vous lui demanderez le remboursement des frais d'enlèvement.

Vous n'avez pas le droit de vous débarrasser des meubles d'autrui. En revanche, vous avez le droit de jeter les ordures que quelqu'un a laissées dans votre garage.

Donc à partir de maintenant, vous nierez fermement que votre ancienne compagne ait laissé des meubles (des biens qui lui appartiennent) chez vous. Ce sont des encombrants (des biens dont elle a voulu se débarrasser).